



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/633

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, et la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône pour l'organisation des Chantiers de la création musicale pour l'année scolaire 2020-2021

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur :** Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/633 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON - L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE LYON, ET LA DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHONE POUR L'ORGANISATION DES CHANTIERS DE LA CREATION MUSICALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens signé entre la Ville de Lyon et l'Education nationale, la Ville de Lyon soutient les actions des projets d'écoles sur le temps scolaire et notamment le projet des Chantiers de la création musicale.

Les Chantiers de la création sont organisés à l'initiative de la Ville de Lyon, de la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône et de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. En effet, dans le cadre des activités culturelles et pédagogiques à destination des jeunes, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose depuis plus de 20 ans un projet artistique à destination des écoles primaires de la Ville de Lyon. Ce projet existe grâce au partenariat historique entre la Ville de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional et l'Education nationale.

C'est un projet artistique ambitieux, à destination des élèves des écoles primaires de la Ville de Lyon, mêlant la pratique musicale et la découverte d'une institution musicale professionnelle.

La création musicale en relation avec le monde de l'orchestre est le vecteur de ce projet qui s'adresse à six classes de cycle 3 issues de trois groupes scolaires.

L'objectif est d'amener les élèves à entrer dans le domaine de l'invention musicale et dans celui de l'interprétation à partir d'un travail avec un compositeur, des musiciens-intervenants du Conservatoire de Lyon et des musiciens de l'Orchestre national de Lyon. Le compositeur ou la compositrice utilise les matériaux fournis par les élèves, avec l'aide des musiciens-intervenants du Conservatoire de Lyon, puis écrit une partition qui sera interprétée par les élèves et les musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Les trois réalisations sont présentées en concert, à l'Auditorium de Lyon, par les enfants et les musiciens de l'Orchestre national de Lyon.

Deux concerts gratuits sont programmés : un, réservé au public scolaire, l'autre pour tous publics.

Les modalités d'organisation et d'intervention des différents partenaires de ce projet sont définies ci-après et repris dans la convention annexée au présent rapport.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon a en charge :

- l'accueil des classes en résidence à l'Auditorium de Lyon pendant quatre jours en mars 2021. Les élèves découvrent les coulisses d'un grand orchestre symphonique, les différents métiers de cet établissement, assistent aux répétitions, rencontrent chef et solistes ;
- l'engagement du compositeur et le coût de la création artistique ;
- la mise à disposition d'un groupe de musiciens de l'Orchestre national de Lyon pour un accompagnement des enfants tout au long du projet. Les musiciens participent au processus créatif avec les enfants et le compositeur, enregistrent éventuellement leurs parties pour permettre aux élèves de répéter sans eux à l'école et assurent l'interprétation de la partition avec les enfants lors des répétitions et des concerts. Ils ont également la charge de l'interprétation de la pièce du répertoire choisie pour servir de thématique à l'écriture des trois partitions du compositeur.

Le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon a pour mission :

- de mettre en œuvre l'action des musiciens intervenants dans les écoles pendant l'année et lors des classes musicales (équivalent 3h30/semaine pour chaque école). Ces musiciens intervenants sont les référents musicaux et assurent la liaison entre les classes, le compositeur et les instrumentistes. Ils animent des ateliers hebdomadaires dans les classes tout au long de l'année sous la responsabilité des enseignants avec des écoutes, des pratiques de création, un travail d'interprétation de la partition et des séances de travail avec les instrumentistes de l'Orchestre national de Lyon.

La Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône a en charge :

- la responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires à travers l'enseignant titulaire de la classe. L'enseignant assure la cohérence des différentes actions : ateliers, rencontres, préparation de la classe musicale avec l'Orchestre national de Lyon et les musiciens intervenants.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon - l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon et la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Rhône pour l'organisation des Chantiers de la création musicale pour l'année scolaire 2020-2021, est approuvée.
- 2- Les dépenses correspondantes sont prévues au budget annexe 07 sur les chapitres 011 et 012, opération ACULTU.

3- M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET